Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-212902894-20261022-2026_28-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGARVAN

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre de Membres présents : 9
Nombre de procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 11
Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 15/10/2026

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Rémi CARPENTIER, Maire.

PRESENTS (ES) : CARPENTIER Rémi, GOARZIN Geneviève, BOUCHARD Olivier, RIQUOIS Nicolas, MARTIN Isabelle, STROMBONI Paule, LE CORRE Florian, BREYNE Gwénaëlle, MIGNON Florent.

ABSENT (S) (ES) EXCUSE (S) (ES): JACOB Monique, BELLEMIN Estelle.

ABSENT (S) (ES) NON EXCUSE (S) (ES):

PROCURATION : JACOB Monique à RIQUOIS Nicolas, BELLEMIN Estelle à MARTIN Isabelle.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MIGNON Florent.

DELIBERATION N° 2026-28

OBJET : Demande d'acquisition de la parcelle ZB 386 par Cellnex France

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la parcelle ZB 386 abrite l'antenne permettant l'accueil des équipements de radiotéléphonie de Free Mobile. A l'origine de l'installation, Free louait la parcelle à la commune mais a cédé son bail à l'entreprise On Tower France, société détenue par Cellnex Telecom.

En 2021, la commune avait accordé à la société VALOCIME la reprise du bail de location à son échéance. Or, au regard de la difficulté d'obtention de l'engagement préalable de l'opérateur de téléphonie, celle-ci a résilié son contrat avec la commune.

Monsieur le Maire informe que la société Cellnex est venue à sa rencontre avec une proposition d'achat de la parcelle ZB 386 d'une superficie de 120 m2 pour un montant de 5 000 €. Monsieur le Maire précise qu'en 2025, le loyer s'élevait à 560.49 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant que l'endroit présente un caractère stratégique pour ce genre d'installation,

Considérant que le fait d'en rester propriétaire permet à la commune de conserver un contrôle dans l'avenir,

- Refuse la vente de la parcelle ZB 386 à l'entreprise Cellnex au prix de 5 000 €.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGARVAN (Finistère)